

# A propos du Parc éolien de Trébédan

---

Yannick Meneux (conservateur de la réserve des Grandes Landes)- Mars 2025

## 1. Historique du projet

### 2015

- Délibération favorable du conseil municipal pour lancer l'étude d'opportunité
- Arrêt des démarches suite à une contrainte militaire.

### 2020 – AboEnergy reprend l'assistance à Maîtrise d'Ouvrage du projet

- Reprise de contact avec les propriétaires et les exploitants après accords avec l'armée.
- Présentation en conseil municipal ; délibération pour reprendre les études de développement.

### 2021-2023

- Installation du mât de mesure de vent et lancement des études environnementales.
- Résultats des états initiaux ; démontage du mat de mesures de vent.

### 2024

- Résultats des nouveaux sondages de zones humides.
- Conception du projet éolien (nombre d'éoliennes, gabarit, positionnement sur la zone, mesures associées).

### 2025

- Evaluation des impacts et définition des mesures ERC (Eviter - Réduire - Compenser) définitives
- Constitution et dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale en Préfecture.
- Instruction de la demande par les services de l'État.

### 2026

- Enquête publique
- Décision délivrée par le préfet des Côtes-d'Armor

### 2027

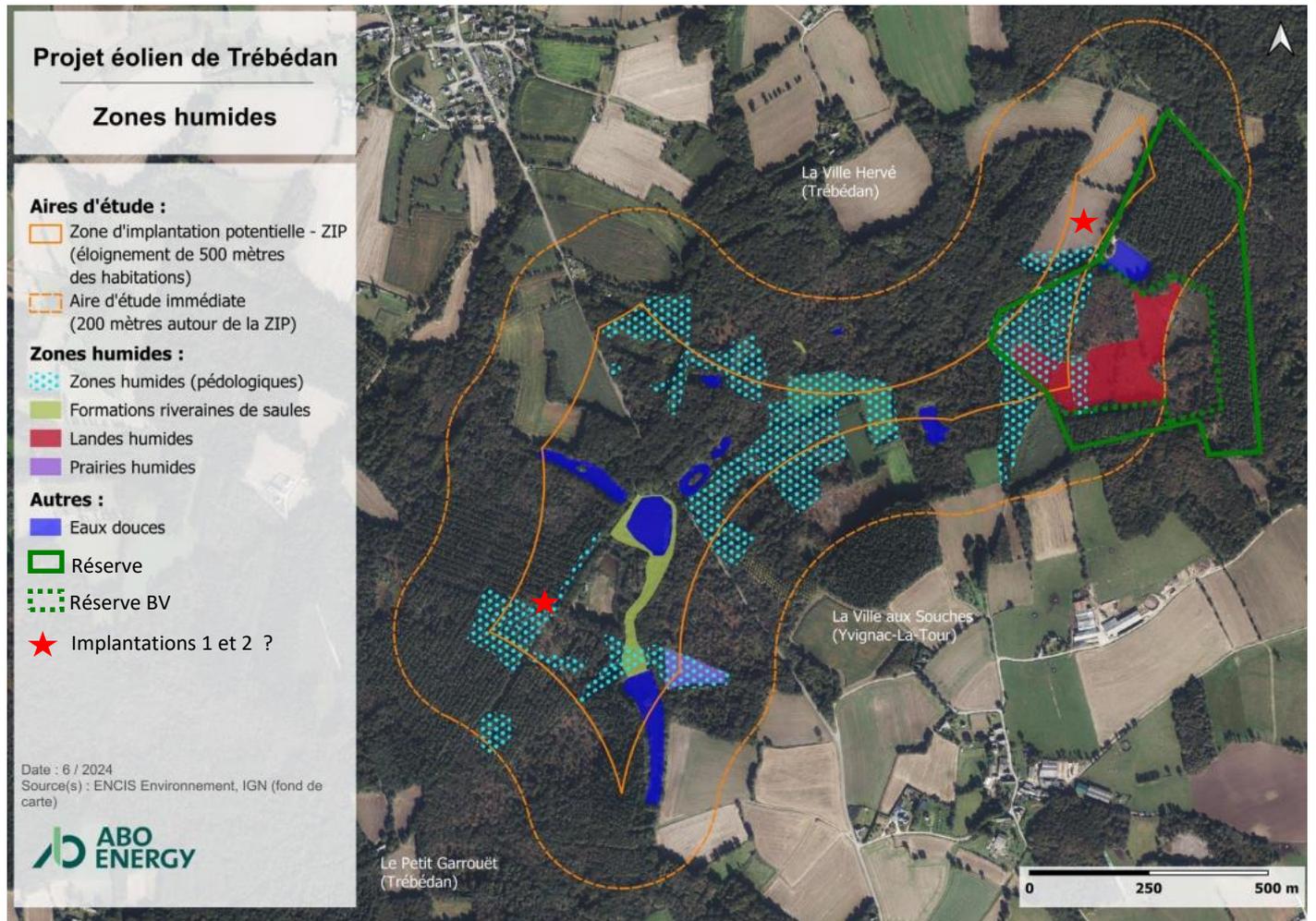
- Financement, construction, raccordement et mise en service du parc éolien en vue d'une exploitation d'environ 25 ans.

## 2. Zone d'étude

La zone d'étude s'étend sur la partie sud de la commune de Trébédan : entre les routes départementales D71 (direction Brusvily) et D62 (direction Plumaudan). Ce secteur permet d'envisager l'installation d'un parc de 3 à 4 éoliennes. Les critères sont réunis pour envisager l'élaboration d'un projet de parc éolien :

- Une distance minimale de 500 mètres de toute habitation.
- Une bonne exposition aux vents dominants.
- Une zone desservie par plusieurs chemins d'accès.
- La possibilité de raccordement électrique à des postes Enedis proches.
- L'absence de contrainte majeure liée à l'environnement ou à la réglementation.

### 3. Localisation



Légende : zone d'étude du "futur" parc éolien de Trébédan

### 4. Les résultats d'études

#### Critère floristique

- Les prospections terrains menées sur la végétation ont permis l'identification d'habitats typiques de zones humides. On note notamment la présence de landes et de prairies humides au sein de la zone d'étude. Ces habitats ont une qualité écologique certaine. C'est pourquoi, aucun ouvrage ne sera construit sur leur périmètre.

#### Critère pédologique

- L'identification des zones humides a été complétée grâce à une double étude de sol. Les sondages pédologiques, jusqu'à 120 cm de profondeur, sont réalisés à l'aide d'une tarière manuelle. Les carottes de terre extraites sont ensuite examinées selon les paramètres spécifiques aux zones humides : les horizons rédoxiques, réductiques et histiques. Dans le cadre de l'étude, c'est environ 90 puis 120 sondages qui ont été effectués aux hivers 2022 et 2024. La conception du projet s'attache particulièrement à limiter l'emprise des ouvrages sur les zones humides identifiées. Si la recherche d'un compromis entre l'ensemble des volets environnementaux ne permet pas d'envisager un projet viable sans que ne soient impactées des zones humides, des mesures de réduction et de compensation seront recherchées.

## Étude de fonctionnalité

- Une fois identifiées, les zones humides potentiellement impactées feront l'objet d'une analyse de fonctionnalité qui permettra d'évaluer la qualité de ces milieux et d'envisager des mesures de compensation adaptées.

---

## Notre position

---

Le nouveau projet éolien trébédannais prévoit l'installation de 2 éoliennes à proximité de la réserve biologique des Grandes Landes dont 12 ha ont fait l'objet d'une Obligation Réelle Environnementale signée en septembre 2023, entre la commune et l'association Bretagne Vivante, gestionnaire de cet espace naturel.

Bretagne Vivante est favorable au développement des énergies renouvelables, mais pas au détriment de la biodiversité.

L'éolien peut être une des réponses à l'enjeu de la transition énergétique dans la mesure où il est une alternative à l'énergie nucléaire et aux centrales thermiques qui sont catastrophiques pour le climat, la biodiversité et les générations futures.

### **Cependant, concernant les éoliennes terrestres, Bretagne Vivante demande pour tout projet :**

- La mise en place de zones d'exclusions : zones humides, massifs forestiers et sites d'importances pour l'avifaune et les chauve-souris ;
- L'obligation de l'obtention de dérogations de destruction d'espèces protégées ;
- L'interdiction des modèles d'éoliennes à faible garde au sol (inférieure à 30 m) ;
- La mise en œuvre de bridages (période d'arrêt des éoliennes) plus contraignants pour limiter les impacts sur les populations animales ;
- La mise en action des éoliennes lorsque le vent atteint une vitesse de 20 km/heure, et non pas 10 km/heure comme le prévoient la plupart des projets, pour limiter au maximum la mortalité sur les populations de chauve-souris ;
- De rendre obligatoire les suivis de mortalité et d'activité sur les parcs éoliens pendant un minimum de trois années consécutives.

Bretagne Vivante reste persuadée que la réponse aux enjeux énergétiques de la Bretagne passe le mix 100% énergies renouvelables. Concernant les projets éoliens, ils doivent s'inscrire dans une planification concertée au niveau territorial et éviter les zones sensibles pour la biodiversité. En parallèle, il est aussi impératif de mettre en place une véritable politique visant la sobriété énergétique.